



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 28933

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le contenu de la prochaine loi encadrant la formation dans les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation. Il souhaiterait connaître la place qui sera accordée à l'initiation et à la formation au gallo, reconnu parmi les « langues de Bretagne » par le Conseil régional de Bretagne en 2004. Cette année, ce sont encore plus de 250 lycéens qui présentent cette option au baccalauréat. Il lui semble important que cette composante de l'identité régionale bretonne soit prise en compte dans la formation des futurs enseignants et il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre des missions des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) fixées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République à l'article 70, et conformément aux dispositions sur l'enseignement des langues régionales prévues par l'article 40, l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes a la possibilité de prévoir une offre de formation spécifique dès lors que cette dernière correspond à un besoin identifié dans les écoles et les établissements de l'académie. Il appartient à l'ESPE d'apprécier ce besoin sur le plan quantitatif et qualitatif avec le concours des services du rectorat et des réseaux d'inspection compétents, pour le traduire éventuellement en une offre de formation initiale et/ou continue. Selon l'appréciation du besoin, l'ESPE pourra proposer une offre allant d'un module optionnel de quelques heures à un parcours facultatif plus conséquent incluant un enseignement de langue et de culture régionales et des notions de didactique de l'enseignement des langues régionales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28933

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6003

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7418